

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Golden Moor Inc.

Interdit à Golden Moor Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 août 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 29 janvier 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0017

6.5.2 Révocations d'interdiction

Capital NX Phase inc.

Révoque la décision 2012-FIIC-0262, prononcée le 19 décembre 2012, adressée à Capital NX Phase inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci a déposé ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2012.

La révocation est prononcée le 29 janvier 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0019